

Le processus de décision à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

L'Agglo est administrée par un conseil communautaire composé de conseillers municipaux des communes membres. Le schéma ci-dessous présente le processus de décisions à l'Agglo

La conférence des Vice-présidents



Les commissions

Les commissions émettent un avis, suivent l'évolution des projets, proposent des pistes de réflexion autour de nouvelles actions, sans avoir de pouvoir de décision. Elles sont présidées par le Président de l'Agglo, ou par délégation par le ou les Vice-présidents désignés.

Le Bureau

Afin que les avis retenus en commissions puissent être validés, le Bureau se réunit en vue de préparer le conseil communautaire. Le Bureau décide des projets qui seront présentés en conseil. Il est composé du Président, des Vice-présidents qui ne sont pas maires et des maires des communes membres.

Le Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, enfin, est composé de 80 membres. Il est l'organe délibérant de l'Agglo et se prononce sur les orientations de développement communautaire. C'est lui qui prend toutes les décisions.



La conférence des Maires



La conférence des maires est une instance permanente de concertation, d'arbitrage et de validation des principales orientations politiques. Elle est garante de la cohérence des lignes stratégiques et de la cohésion à l'échelle du territoire.

Le nombre
de commissions
est de

5

Commission Finances :

Finances ; fiscalité ;
fonds de concours ;
personnel ; assurances ;
domaines.

Commission Développement économique :

Activités économiques ; gestion
des zones d'activités ; SEML
Sarreguemines Confluences ;
aides aux entreprises ;
petite enfance ; tourisme.

Commission Aménagement du territoire :

Développement durable ;
urbanisme ; Nouvelles
Technologies de l'Information
et de la Communication ;
Communications électroniques ;
transports ; pistes cyclables ;
affaires transfrontalières.

Commission Environnement et Cadre de vie :

Assainissement ; eau potable ;
lutte contre les inondations/
GEMAPI ; déchets ménagers
et assimilés ; politique de
la ville communautaire ; habitat ;
gens du voyage ;
fourrière animale ; SDIS

Commission Enseignement - Sports - Culture :

Enseignement ; équipements
sportifs ; médiathèque et réseau
de lecture publique ; animations ;
communication.